



11 rue de Tourville 75020
Tél : 01 44 62 70 01
Mél : snu75@snuipp.fr
Site : http://75.snuipp.fr

SNUipp-FSU PARIS

L'Ecole

Journal du SNUipp-FSU Paris



26 septembre, 9 octobre...

Mobilisé-es sur tous les fronts !

Déposé le 17/09/2018

Les attaques contre les salarié-es, les retraité-es et contre les plus pauvres se multiplient. Les fonctionnaires et les services publics ne sont pas en reste avec l'annonce du prolongement du gel du point d'indice en 2019 et des milliers de suppressions de postes à venir. Et tout cela dans un mépris qui rappelle l'ancien régime...

Pour le SNUipp-FSU, il y a urgence, il est impossible de ne pas réagir ! Il faut stopper cette offensive libérale et revendiquer une autre politique ! Le SNUipp-FSU appelle donc les enseignant-es des écoles à se mettre en grève le 9 octobre dans le cadre de la journée nationale de mobilisation interprofessionnelle.

Cette mobilisation ne doit pas nous empêcher de continuer à revendiquer des améliorations concrètes de nos conditions de travail. Tel est le sens de l'action impulsée par le SNUipp-FSU Paris sur les rythmes scolaires. L'organisation actuelle de la semaine scolaire parisienne est unanimement rejetée. Le dogmatisme municipal et l'inaction coupable du rectorat n'ont que trop duré.

Le SNUipp-FSU a donc proposé aux autres syndicats d'amplifier la mobilisation en cette rentrée en commençant par un rassemblement le 26 septembre au moment du prochain conseil de Paris. La participation à cette première action doit être massive car elle déterminera la suite de notre mobilisation. Ce rassemblement sera suivi d'une grève avant les vacances d'automne si la Maire de Paris refuse d'entendre la parole des enseignant-es.

Enfin, les évaluations nationales en CP et CE1 vont commencer cette semaine. Cette « culture de l'évaluation », selon les termes du ministre, serait la première étape d'un pilotage par les résultats. Le Ministère se cache d'ailleurs de moins en moins pour émettre ses injonctions pédagogiques. Cette vision de l'école et de notre métier est à l'opposée de la nôtre, nous nous mobiliserons avec les enseignant-es pour nous y opposer et faire respecter notre professionnalité.

Jérôme Lambert

P1
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Sommaire

p.2 Grève du 9 octobre.

Evaluations CP et CE1

p.3 Rythmes scolaires

p.4 Bulletin d'adhésion

Grève interprofessionnelle

Mardi 9 octobre

Rassemblement Rythmes scolaires

Mercredi 26 septembre

13h30 Hôtel de Ville
(lieu exact à préciser)

L'Ecole n°353, du lundi 17 septembre 2018, Journal du SNUipp Paris-FSU, CPPAP n°0520 S 07539, ISSN n° 12410233, Directeur de publication : N. Wallet, Prix : 1€. Imprimé par nos soins. Dispensé de timbrage.

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant par écrit au SNUipp Paris.

Grève le 9 octobre

Salaires, défense du statut de fonctionnaire, des retraites

Le Premier ministre a confirmé début septembre dans une interview au JDD les orientations libérales du gouvernement. Il prépare le budget 2019 avec une baisse des dépenses publiques. C'est pourquoi le SNUipp-FSU appelle à la grève nationale avec les syndicats CGT, FO, Solidaires, UNEF et UNL.

Pour la promotion de la Fonction publique

Alors que depuis plus d'une année, des mesures régressives s'accumulent contre les agent-es de la Fonction publique, ils et elles sont encore considéré-es comme une charge et non pas comme un investissement.

Le Premier ministre prétend que l'action publique peut gagner en efficacité avec une baisse des emplois. Qui peut croire que les hôpitaux, les écoles, les services de justice, de l'agriculture... et les collectivités territoriales peuvent jouer tout leur rôle sans des fonctionnaires en nombre suffisant pour cela ?

A cette rentrée, la FSU reste engagée et bien déterminée à promouvoir une Fonction publique offrant des services de qualité à toutes et tous les usager-es sur l'ensemble du territoire, à défendre et conforter le rôle des agent-es ainsi que

leurs conditions de travail et leur pouvoir d'achat.

Pour la défense des retraites

De même la FSU continuera à défendre les retraité-es. Le quasi gel des pensions pour les deux prochaines années, dans un contexte de reprise de l'inflation et après la hausse de la CSG, est une confirmation que le gouvernement les prend directement pour cibles. A l'inverse, la FSU demande des mesures en faveur de leur pouvoir d'achat.

De même, elle ne laissera pas une nouvelle réforme dégrader encore plus le système de retraites des salarié-es du privé comme celui des fonctionnaires ni le niveau de leurs pensions à venir.

Stop aux inégalités

Ce budget de restrictions prévoit aussi la baisse du nombre d'allocations, la sup-

pression des cotisations sociales sur les heures supplémentaires, privant la Sécurité sociale de ressources... Cela pénalisera bon nombre de citoyens-nes dans une société où les inégalités sont déjà trop fortes.

La FSU privilégie pour sa part un système de solidarité, une meilleure répartition des richesses produites pour permettre davantage de justice sociale.

Le SNUipp-FSU appelle à la grève nationale intersyndicale (CGT, FO, Solidaires, UNEF, UNL) et à la manifestation du mardi 9 octobre pour :

- l'augmentation des salaires,
- le maintien de notre statut,
- l'arrêt des suppressions de postes,
- la préservation et l'amélioration de notre système de retraite.

Evaluations, formation, injonctions pédagogiques...

Gare à la mise au pas des enseignant-es !

Le ministre Blanquer multiplie les injonctions pédagogiques (notes sur l'enseignement de la lecture, du calcul, animations pédagogiques obligatoires, évaluations en CP et en CE1,...) considérant les enseignant-es comme de simples exécutant-es des bonnes pratiques édictées d'en haut. Pour le SNUipp-FSU nous devons reprendre la main sur notre métier. Pour cela, la liberté pédagogique et la liberté de choisir une formation qui répond à nos besoins sont fondamentales.

Evaluations

Des évaluations nationales vont avoir lieu en CP et en CE1, mettant en place, selon les termes du ministre une « culture de l'évaluation ». Or, comme le souligne Pierre Merle, sociologue, « les évaluations standardisées font souvent l'objet d'une instrumentalisation politique et d'interprétations sommaires conduisant le ministère par exemple à recentrer davantage les apprentissages sur les fondamentaux ».

Par ailleurs, cette culture de l'évaluation avec pilotage par les résultats, déjà testée dans nombre de pays anglo-saxons, risque d'inciter les enseignant-es à centrer leur enseignement sur la réussite aux tests, surtout si leurs résultats ont une incidence sur leur rémunération par exemple...

En outre, pour le SNUipp-FSU, ces évaluations témoignent d'une vision rétrograde et étriquée des apprentissages qui ignore la contextualisation des processus d'apprentissage, et elles sont mal conçues : items inadaptés aussi bien dans leur organisation que dans leur contenu, limitation du temps facteur de stress, explication et aide non autorisées. Enfin, les enseignant-es sont cantonné-es à la saisie des résultats, et donc dépossédés de leur analyse, ce qui est inacceptable.

Le SNUipp-FSU a donc adressé au ministère une demande de moratoire dans le but de sursoir à leur passation. Afin de ne pas isoler les collègues de CP et CE1, il propose dès à présent aux équipes une motion à adopter en conseil des maitres et les appelle à reprendre la main sur ces évaluations.

Formations et réunions en CP-CE1

En ce qui concerne les formations proposées aux enseignant-es de CP dédoublés, le SNUipp-FSU Paris a réalisé une enquête auprès des collègues concerné-es l'an passé qui a montré qu'ils ou elles étaient dans l'ensemble satisfait-es des contenus. Il restera cependant vigilant afin que, dans le contexte d'évaluation omniprésente où nous sommes en cette rentrée, leur contenu ne devienne pas injonctif.

Par ailleurs, nous rappelons que les réunions auxquelles les enseignant-es de CP et de CE1 sont invité-es à participer doivent majoritairement avoir lieu sur temps scolaire, ou le cas échéant bien être décomptées des 108h.

Sur tous ces sujets, le syndicat reste en alerte, n'hésitez surtout pas à nous contacter en cas de pressions ou problèmes !



Rythmes scolaires

Nous devons être entendu-es !

RASSEMBLEMENT

mercredi 26 septembre

à 13h30 devant l'Hôtel de Ville de Paris

En juin dernier, les syndicats SNUipp-FSU, Snudi-FO, SE Unsa, Sud Education, CNT-STE, CGT Educ'action ont lancé une grande consultation des enseignant-es. En deux semaines, 402 écoles sur 656 se sont prononcées, c'est considérable. Cela démontre si besoin était le rejet massif de l'aménagement parisien des rythmes scolaires par notre profession, ce que disent les organisations syndicales depuis 2013. 98% des enseignant-es qui se sont exprimé-es ne veulent plus de l'organisation arrêtée par la Ville de Paris. 80% des collègues se sont prononcé-es pour l'organisation de la semaine sur 4 jours, organisation mise en place dans plus de 80% des communes françaises dès cette rentrée 2018.

Le 27 juin, les organisations syndicales ont appelé à un rassemblement place de la Sorbonne, elles ont été reçues par le Directeur d'académie et le

Dasen. Lors de cette rencontre, le message de l'Académie a été clair : cette question est entre les mains de la Mairie et l'Académie considère qu'elle n'a pas son mot à dire... Ce désengagement de l'Éducation nationale est inacceptable.

Il est temps d'amplifier notre mobilisation. Les organisations syndicales signataires réaffirment que l'organisation actuelle n'a que trop duré ! La Ville ne peut rester sourde aux remontées du terrain !

Les syndicats parisiens ont donc demandé à être reçus par la Maire de Paris pour porter la voix des enseignant-es. Ils appellent les enseignant-es à se rassembler mercredi 26 septembre à 13h30 devant l'Hôtel de Ville à l'occasion du Conseil de Paris.

→ Le système actuel des « rythmes scolaires » doit être abandonné.

→ La parole des enseignant-es doit être entendue. L'avis majoritaire doit être respecté.

Si la Mairie et l'Académie refusent d'accéder à ces revendications, les organisations signataires appelleront rapidement les enseignant-es des écoles parisiennes à se mettre en grève afin de se faire entendre avant les vacances d'automne.

Se syndiquer

pour renforcer l'action du SNUipp-FSU

66% déductible
des impôts

Bulletin de syndicalisation 2018/2019

*Le syndicat ne reçoit aucune subvention
et ne vit que par les cotisations de ses adhérents*



Le SNUipp-FSU Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse personnelle :

Tél. personnel : Portable :

E-mail :

Adresse professionnelle :

Echelon :

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableau ci-contre)

Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : Signature :

Montant et coût réel après déduction fiscale

| Ech | Instit. | soit après déduction d'impôts | PE | soit après déduction d'impôts | Ech | Hors classe | soit après déduction d'impôts |
|-----|---------|-------------------------------|-------|-------------------------------|-----|-------------|-------------------------------|
| 2 | | | 100€ | 44€ | 1 | 199€ | 68€ |
| 3 | | | 140€ | 48€ | 2 | 214€ | 73€ |
| 4 | 131€ | 45€ | 150€ | 51€ | 3 | 230€ | 78€ |
| 5 | 134€ | 46€ | 159€ | 54€ | 4 | 237€ | 81€ |
| 6 | 136€ | 46€ | 163 € | 55€ | 5 | 243€ | 79€ |
| 7 | 139€ | 47€ | 173 € | 59€ | 6 | 259€ | 84€ |
| 8 | 147€ | 50€ | 186 € | 63€ | 7 | 274€ | 93€ |
| 9 | 154€ | 52€ | 199 € | 68€ | | | |
| 10 | 164€ | 56€ | 214 € | 73€ | | | |
| 11 | 180€ | 61€ | 230 € | 78€ | | | |

Indemnités à ajouter à la cotisation

| | |
|---|--------|
| ASH, formation, UPE2A, remplaçants avec Issr... | + 5 € |
| Direction d'école ou d'Egpa | + 13 € |

| | |
|------------------------------|------------------|
| M1 | Cotisation 30 € |
| Stagiaire (M2/FSTG) | Cotisation 60 € |
| Pension inférieure à 1500 € | Cotisation 90 € |
| Pension entre 1500 et 2000 € | Cotisation 105 € |
| Pension supérieure à 2000 € | Cotisation 120 € |
| Disponibilité | Cotisation 80 € |
| AESH/CUI/AVS | Cotisation 40 € |

Temps partiel 50%, 75% ou 80% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

50% 75% 80%

Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement. Ils débiteront le 5 du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB.

TACITE RECONDUCTION Novembre Janvier Mars Mai Juillet
 Décembre Février Avril Juin Août

Mandat de prélèvement - Cotisations SNUipp-FSU Paris

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU Paris à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU Paris.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DEBITEUR : Votre nom : Votre prénom :

Votre adresse :

Code postal : Commune :

IBAN

.....

BIC A le

.....

Signature :

Crédit Mutuel Enseignant
69 boulevard saint Germain
75005 Paris

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR50ZZZ629416